

AXES DU PROGRAMME DE LA REFORME DU SYSTEME FISCAL TUNISIEN

I-En matière d'imposition directe

→ *Impôt sur les sociétés :*

- Réduction du taux d'imposition de 30 %
- Réaménagement de l'assiette imposable par son rapprochement à l'assiette comptable
- Adaptation des modalités d'imposition avec la réduction du taux de l'IS (retenue à la source, avance à l'importation,...)
- Instauration d'un régime fiscal spécifique pour les PME (taux et obligations)

→ *Impôt sur revenu :*

- Réaménagement du barème d'imposition avec défiscalisation des contribuables à faible revenu (ne dépassant pas 5000 D)
- Révision des déductions communes

II-En matière de TVA

→ *Champ d'application :*

Elargissement du champ d'application par la réduction du nombre d'exonérations et l'introduction de certaines activités hors champ.

→ *Assiette imposable :*

Réduction des cas particuliers d'assiette

→ *Taux d'imposition :*

Réduction du nombre de taux avec leur harmonisation

III-En matière d'avantage fiscaux

- Rapprochement on shore/off shore
- Réduction ou suppression de certains avantages

IV-Renforcement de la transparence, consolidation des règles de concurrence loyale, lutte contre la fraude fiscale et l'organisation de l'économie informelle

- Levée des entraves à l'accès de l'administration aux informations (levée du secret bancaire,...).
- Révision du régime forfaitaire.
- Renforcement des sanctions fiscales contre la fraude fiscale pour couvrir les fraudes fiscales relatives à la non déclaration de l'impôt, aux factures...
- Instauration de la procédure de la catégorisation des contribuables comme c'est le cas pour le Maroc.

V-Amélioration du climat des affaires et consolidation des garanties des contribuables

- Renforcement des garanties juridiques au profit des contribuables (en matière de rejet de comptabilité ; du débat sur les résultats de la vérification fiscale, instauration de la technique du rescrit fiscal, création de commissions pour l'encadrement des travaux de contrôle fiscal,...)
- Facilitation des procédures de restitution des crédits d'impôt.
- Simplification et prérogatives et des modalités de fonctionnement du conseil national de la fiscalité pour ancrer la gouvernance fiscale,
- Soutien et concrétisation de la fonction du médiateur fiscal avec instauration de commissions d'encadrement des opérations de contrôle fiscal et de conciliation.

VI-Modernisation de l'administration fiscale

- Révision du système d'information afin de mettre un terme au cloisonnement de l'information, en reliant entre elles les différentes bases de données et amélioration de la qualité et de pertinence de l'information alimentant la base fiscale.
- Amélioration de la maîtrise de la population imposable et exploitation optimale du système d'information (mettre en place un modèle de micro-simulation permettant de simuler les conséquences sur les recettes fiscales « étude d'impact »)
- Amélioration des opérations fiscales, notamment les services aux contribuables, la simplification des procédures de gestion , et le renforcement du contrôle fiscal ;
- Valorisation des ressources humaines et des moyens matériels .

Aspects organisationnels

Des équipes interministérielles œuvreront en collaboration avec les représentants des métiers ayant un lien avec la fiscalité et universitaire pour la mise en œuvre du programme de réforme du système fiscal. Chaque équipe dont en charge de l'un des axes du programme de réforme susvisé. Chaque équipe dont en charge de l'un des axes du programme de réforme susvisé.

→ *Coordinateurs des équipes :*

| Domaines d'intervention | Coordinateur |
|---|---------------------|
| Imposition directe | Mme Sihem Nemsia |
| TVA | Mr Imed Zair |
| Avantages fiscaux | Mr Chtourou Khalil |
| Transparence, concurrence loyale, lutte contre la fraude fiscale et organisation de l'économie informelle | Mme choura Najet |
| Amélioration du climat des affaires et consolidation des garanties des contribuables | Mme Gharbi Emna |
| Modernisation de l'administration fiscale | Mr Sami Mekki |

→ *Composition des équipes :*

- Représentants du ministère des finances
- Représentants des autres ministères
- Représentants de l'ordre des experts comptables de la Tunisie
- Représentants de la chambre syndicale des conseillers fiscaux
- Représentants de la compagnie des comptables de la Tunisie
- Un universitaire

→ *Coordination générale et calendrier :*

- La coordination et le suivi des travaux des différentes équipes seront assurés par le directeur général des impôts et le directeur général des études et de la législation fiscales
- Chacun au plus tard le 31 mai 2013 rapport retraçant les résultats des travaux effectués.